



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA SOMME

Amiens, le - 6 JAN. 2020

AUTORISATION UNIQUE

Modification non substantielle

La préfète de la Somme donne acte à la société Ferme éolienne Le Maissel, dont le siège social est sis 233 rue du Faubourg Saint Martin - 75010 PARIS, de ses déclarations déposées les 12 septembre et 28 octobre 2019 concernant des demandes de modification d'un parc éolien comprenant dix éoliennes, situé sur le territoire des communes d'HEUDICOURT, LIÉRAMONT et SOREL.

Les modifications concernent, d'une part, le tracé du raccordement électrique du projet entre les postes de livraison et le poste source de raccordement électrique (tracé de 16 km avec un raccordement sur un poste source de Morchies) et d'autre part, la précision du modèle de machine (modèle VESTAS V136 de puissance unitaire de 3 à 3,6 MW).

Ces modifications ne sont pas considérées comme substantielles au titre des articles L. 181-14 et R. 181-46 du code de l'environnement.

Pour la préfète et par délégation,
l'attachée, cheffe de bureau

Brigitte LEGRAND

Copie à :

- Monsieur le sous-préfet de Péronne et de Montdidier
- Monsieur le maire d'HEUDICOURT (80122)
- Madame le maire de LIÉRAMONT (80240)
- Monsieur le maire de SOREL (80240)